



**Délibération CA-2018-03-12-3**

Exercice 2018 – Budget rectificatif n°1

---

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS**

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,  
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,  
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010 et le 24 novembre 2016,  
Vu le projet de budget rectificatif et le projet de délibération présenté au conseil d'administration,*

- **Point de l'ordre du jour**
  - 3- Exercice 2018 : Budget rectificatif n°1
- **Entendu l'exposé de Monsieur Emmanuel GIANNESINI, Président du Cnous, et de Madame Marie MESSAGE, Directrice générale déléguée du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

**« Article 1 :**

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 143,0 ETPT sous plafond et 2,0 ETPT hors plafond.
- 299 146 561 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 62 522 345 € pour les dépenses de personnel,
  - 232 591 416 € pour les dépenses de fonctionnement
  - 4 032 800 € pour les dépenses d'investissement.
- 296 437 789 € de crédits de paiement
  - 62 522 345 € pour les dépenses de personnel,
  - 232 292 444 € pour les dépenses de fonctionnement,
  - 4 623 000 € pour les dépenses d'investissement.
- 303 612 967 € de prévisions de recettes.
- 4 175 178 € de solde budgétaire (excédent).

**Article 2 :**

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 3 993 175 € de variation de trésorerie.
- 4 371 194 € de résultat patrimonial.
- + 4 605 176 € de capacité d'autofinancement.
- + 4 175 178 € de variation de fonds de roulement.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le

Délibération publiée sur le site internet du cnous le



Séance du conseil d'administration du Cnous  
du 12 mars 2018

Nombre de membres constituant le conseil : 29  
Quorum : 10  
Nombre de membres participant à la délibération : 15  
Nombre de procurations : 11  
Abstentions : 0  
**Pour : 26**  
Contre : 0

Fait à Vanves, le 13 mars 2018

**Emmanuel GIANNESINI**

**Pièces jointes** : La présentation du BR1, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale, répartitions de crédits